

Achats vêtements mariage

Par **Rosedesîles**, le 13/03/2019 à 06:57

Bonjour,

Je suis séparée du père de ma fille et elle est invitée à un mariage de son côté. Il lui verse une pension. Quand elle va chez lui, je lui fournis toujours tout son nécessaire pour les jours normaux. Mais est-ce que c'est à moi de lui acheter ces vêtements dans ce cas précis ?

Je vous remercie d'avance.

Par **Tisuisse**, le 13/03/2019 à 07:07

Bonjour,

Le mariage est quelqu'un de votre famille ? de vos amis ou est-ce du côté de son père ?

Par **Rosedesîles**, le 13/03/2019 à 08:12

Du côté de son père

Par **Tisuisse**, le 13/03/2019 à 09:20

Alors à son père d'assumer.

Par **Rosedesîles**, le 13/03/2019 à 09:36

Merci pour votre réponse. Bonne journée

Par **youris**, le 13/03/2019 à 09:38

bonjour,

je ne suis pas d'accord avec la réponse de tuisse, je ne vois pourquoi il devrait payer au simple motif qu'il s'agit d'un mariage dans la famille de son père

vous écrivez séparé, cela signifie-t-il que vous êtes divorcés ?

la pension que son père verse à sa fille a-t-elle été fixée par le JAF ?

si oui, son père n'est tenu qu'au versement de la pension alimentaire sauf mentions dans la décision du juge.

s'il s'agit d'une pension versée à sa fille sans décision du JAF et donc suite à un accord amiable, rien ne l'oblige à verser à payer quoique ce soit.

quel âge a votre fille ?

salutations

Par **Rosedesîles**, le **13/03/2019 à 10:20**

Nous n'étions pas mariés, ma fille a 14ans. On est passé devant le JAF.

Donc vous voulez dire que se soit de mon côté ou de son côté, quelque soit le montant de la pension qu'il verse, se sera toujours à moi de tout assumer? J'aimerais avoir un texte de loi qui le stipule svp! Merci

Par **youris**, le **13/03/2019 à 17:34**

la pension alimentaire est prévue pour l'entretien et l'éducation de l'enfant.

le débiteur de cette pension n'a pas d'obligation de verser plus que ce prévoit la décision du JAF sinon cela ne servirait à rien de saisir le JAF pour qu'il fixe le montant des pensions alimentaires.

vous pouvez saisir le JAF si vous voulez augmenter le montant de la pension que vous recevez pour votre fille.

acheter des vêtements à un enfant pour une fête de famille n'a rien d'exceptionnel.